

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Vallée-Jonction tenue au lieu des séances lundi le 2 mai 2022, 19h30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Roy  
Siège #2 - Dave Vachon  
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie  
Siège #4 - Denis Vachon  
Siège #5 - Yannick Rodrigue  
Siège #6 - Louis Giguère

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Julie Cliche, directrice générale assiste à la séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

**2022-05-01**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022
- 5 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - ADOPTION DES COMPTES
  - 7.1 - Compte à payer
- 8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 8.1 - Achat terrain rue du Boisé
  - 8.2 - Tournoi de golf Développement économique Nouvelle-Beauce
  - 8.3 - Subvention plan de circulation
  - 8.4 - Changement de date - Conseil du mois d'août
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 - Renouvellement entente de service 911
- 10 - TRANSPORT/VOIRIE
  - 10.1 - Subvention PRACIM garage municipal
  - 10.2 - Ponceau du Chemin de l'Écore nord
  - 10.3 - Prolongation subvention PPA Volet Accélération - Ponceau Chemin de l'Écore Nord
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
  - 11.1 - Villa du Cap
  - 11.2 - Travaux de raccordement - Domaine du Couvent
- 12 - LOISIRS & CULTURE
  - 12.1 - Embauche surveillance des plateaux et camp de jour 2022
  - 12.2 - Contrat Anekdote
- 13 - LÉGISLATION
  - 13.1 - Adoption du projet de règlement # 2022-342 « Règlement programme Rénovation Québec »
  - 13.2 - Adoption du second projet de règlement # 2022-343 « Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement »
  - 13.3 - Procès-verbal de correction - Résolution 2021-06-16 - Adoption du règlement 2021-328
- 14 - VARIA
  - 14.1 - Dépôt déclarations pécuniaires - élus
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**2022-05-02**

## **3 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Philippe Rouleau, vérificateur de la firme Blanchette Vachon a présenté et a fait état de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021 devant le conseil municipal lors de la séance de travail du 27 avril dernier.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier 2021 présenté par la directrice générale, madame Julie Cliche.

Le rapport révèle que l'exercice financier 2021 s'est terminé avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 66 963 \$, ce qui porte l'excédent non affecté à 304 477 \$ au 31 décembre 2021.

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2022-05-03**

##### **4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022**

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que rédigé.

#### **5 - RAPPORTS DES CONSEILLERS**

#### **6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions du public.

#### **7 - ADOPTION DES COMPTES**

**2022-05-04**

##### **7.1 - Compte à payer**

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur le chèque numéro 9008, les prélèvements ainsi que les dépôts directs, il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 203 061.95 \$.

#### **8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-05-05**

##### **8.1 - Achat terrain rue du Boisé**

ATTENDU QUE le terrain numéro de lot 6 103 669, d'une superficie de 222,3 mètres en forme rectangulaire, situé sur la rue du Boisé, a été réservé par le promoteur M. Éric Cliche pour la municipalité;

ATTENDU QUE ce terrain sera acquis par la municipalité pour en faire un passage vers un éventuel développement résidentiel plus au sud;

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la mairesse et la directrice-générale soient, par les présentes, autorisées à négocier le prix du terrain et à signer tous documents pertinents à cet achat.

**2022-05-06**

##### **8.2 - Tournoi de golf Développement économique Nouvelle-Beauce**

Il est suggéré par monsieur Yannick Rodrigue et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil réserve 4 places pour le tournoi de golf de Développement économique Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 9 juin prochain au prix de 175\$/inscription. Les places sont réservées à Dave Vachon, Patricia Drouin, Yannick Rodrigue et Marie-Christine Lavoie. Louis Giguère substitut si besoin.

**2022-05-07**

##### **8.3 - Subvention plan de circulation**

ATTENDU QU'à la fin de l'entente de partenariat entre Santé le plaisir en Nouvelle-Beauce et Québec en forme, une aide financière demeure disponible via la MRC Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE cette aide financière est réservée à soutenir des projets visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, dont des déplacements actifs et sécuritaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Vallée-Jonction a fait réaliser un plan de déplacement qui dresse un portrait détaillé de la situation de la municipalité en collaboration avec l'École L'Enfant-Jésus en matière de déplacements actifs et

sécuritaires et qui permet de valider et d'adopter un diagnostic et des recommandations pertinentes;

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et adopté par l'ensemble des conseillers présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer la demande auprès de la MRC Nouvelle-Beauce pour une aide financière anticipée de 27 000\$

Que la mairesse et la directrice générale soient, par la présente, autorisées à signer tout document relatif à ce dossier

**2022-05-08**

#### **8.4 - Changement de date - Conseil du mois d'août**

Considérant que le retour des vacances de la construction est le 8 août;

Considérant que le camp de jour est toujours en opération à cette date et qu'ils occupent la salle du conseil;

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et adopté à l'unanimité de modifier la date de la tenue du conseil du mois d'août 2022, qui change du 8 août au 15 août.

### **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-05-09**

#### **9.1 - Renouvellement entente de service 911**

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (9-1-1 E), qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi que le système 9-1-1 PG (prochaine génération) du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association;

ATTENDU QUE le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux utilitaires d'établir les réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant le territoire de la municipalité de Vallée-Jonction et où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le conseil mandate la mairesse et la directrice-générale à signer l'entente ci-jointe, et dont les clauses y sont énumérées et détaillées.

### **10 - TRANSPORT/VOIRIE**

**2022-05-10**

#### **10.1 - Subvention PRACIM garage municipal**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales ouvre un nouveau programme d'aide financière (PRACIM) visant à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien d'infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire;

ATTENDU QUE le PRACIM offre un accompagnement financier aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée;

ATTENDU QUE le garage municipal présente un état de désuétude générale affectant le niveau de fonctionnalité du bâtiment ayant des conséquences sur le maintien des services;

ATTENDU QUE la construction d'un nouveau garage municipal est un projet admissible dans le cadre du PRACIM;

ATTENDU QUE le budget réservé pour ce programme est limité et que la période de dépôt des projets débute le 2 mai 2022:

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**2022-05-11**

### **10.2 - Ponceau du Chemin de l'Écore nord**

ATTENDU QU'un appel d'offres pour des soumissions pour la réfection d'un ponceau sur le Chemin de l'Écore Nord avait été déposé sur SEAO;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 8 soumissions lors de l'ouverture des appels d'offres;

ATTENDU QUE la compagnie RJ Dutil a présenté la plus basse soumission à 119 687.93\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention du Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération;

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents, sur recommandation de la firme d'ingénieur ÉQIP solutions, de mandater la compagnie RJ Dutil pour la réfection du ponceau du Chemin de l'Écore nord au coût de 119 687.93\$ (taxes incl.), pris en partie à même la subvention gouvernementale et le fonds local.

**2022-05-12**

### **10.3 - Prolongation subvention PPA Volet Accélération - Ponceau Chemin de l'Écore Nord**

ATTENDU QU'il a été confirmé à la municipalité l'octroi d'une subvention d'un montant de 58 500\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération pour la réfection du ponceau du Chemin de l'Écore Nord;

ATTENDU QUE les travaux ont été reportés d'une année dû à l'augmentation des coûts de construction;

ATTENDU QUE la confirmation du montant subventionné est valide jusqu'au mois de juin 2022;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et adopté par l'ensemble des conseillers présents de déposer une demande de prolongation au Ministère des Transports pour une année supplémentaire (jusqu'au mois de juin 2023) pour déposer une reddition de comptes dans ce dossier.

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**2022-05-13**

### **11.1 - Villa du Cap**

ATTENDU QUE la municipalité a avancé à Villa du Cap la somme nécessaire pour payer la facture d'installation des gicleurs;

ATTENDU QUE Villa du Cap s'est engagée à rembourser la totalité de la somme, plus les intérêts, à la réception de leur subvention gouvernementale (qui couvre entièrement les frais de l'installation des gicleurs)

ATTENDU QUE Villa du Cap demande à la municipalité de ne pas payer les frais d'intérêts facturés par la municipalité;

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et adopté sur décision de madame la mairesse de ne pas facturer les frais à Villa du Cap, compte tenu de la vocation communautaire de cet organisme et que les intérêts facturés n'ont jamais été décaissés par la municipalité.

Cette décision n'est pas entérinée par les conseillers suivants: Mmes Marie-Christine Lavoie et Marie-Ève Roy et M. Dave Vachon.

2022-05-14

## 11.2 - Travaux de raccordement - Domaine du Couvent

ATTENDU QUE les Excavations Yannick Latulippe inc. ont exécuté les travaux de raccordement du projet de construction de 20 logements du Domaine du Couvent;

ATTENDU QUE les travaux de raccordement sont à la charge de la municipalité;

Il est proposé par madame Marie-Ève Roy et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la municipalité de Vallée-Jonction procède au paiement de la facture numéro 6878 de les Excavations Yannick Latulippe inc. d'un montant de 21 791.61 \$ taxes nettes, pris à même le surplus accumulé non affecté.

## 12 - LOISIRS & CULTURE

2022-05-15

### 12.1 - Embauche surveillance des plateaux et camp de jour 2022

ATTENDU QUE le camp de jour sera effectif de juin à août 2022;

ATTENDU QUE le secteur des loisirs est ouvert les soirs de semaine et la fin de semaine et doivent être surveillés;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'embaucher les personnes suivantes:

#### À la surveillance:

- Jean-Michaël Gilbert au taux de 14.25\$/hre
- Léonie Perreault au taux de 15.75\$/hre
- Alain Drouin au taux de 14.25\$/hre
- Johanne Dufresne (à l'occasion) au taux de 14.75\$/hre (ménage)

#### Pour le camp de jour 2022:

Coordonnatrice : Gabrielle Leclerc au taux de 17.75\$/hre

#### Animateurs(trices)

- Amélia Leclerc (2<sup>e</sup> été en tant qu'animatrice, était aide-animatrice avant): 14.75\$/hre
- Léonie Perreault (5<sup>e</sup> été en tant qu'animatrice, + 1 an comme aide, donc 6<sup>e</sup> année): 15.75\$
- Marika Veilleux (3<sup>e</sup> été en tant qu'animatrice): 15\$/heure
- Jean-Samuel Leclerc (3<sup>e</sup> été en tant qu'animateur): 15\$/hre
- Alex Roy (1<sup>er</sup> été en tant qu'animateur et il a été 2 étés aide-moniteur: 14.50\$/hre
- Félix-Antoine Carbonneau (2<sup>e</sup> été en tant qu'animateur): 14.75\$/hre
- Alicia Périard (3<sup>e</sup> été en tant qu'animatrice): 15\$/hre
- Chloé Roy (3<sup>e</sup> été en tant qu'animatrice): 15\$/hre

#### Accompagnatrice (2 enfants)

- Kate Gilbert (1<sup>er</sup> été, étudiante en éducation spécialisée): 15\$/hre

#### Aide-animateurs (trices): 50\$/jour ou 25\$/demi-journée

- Rose Cliche (été #1)
- Elisa Giguère (été #)
- Mathieu Bergeron (été #1)
- Laya Laplante(été #1)

2022-05-16

### 12.2 - Contrat Anekdote

ATTENDU QUE la plateforme Anekdote Inc offre un service d'affichage d'informations sur des appareils qui sont connectés à l'Internet, notamment sur des appareils mobiles, par l'entremise d'une application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et textuel;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Nouvelle-Beauce partageront toutes des informations sous forme d'attraits touristiques sur cette plate-forme;  
ATTENDU QUE la MRC Nouvelle-Beauce s'acquittera des frais pour la première année d'opération;

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la municipalité mandate la firme Anekdote Inc. pour la réalisation de 40 attraites qui seront diffusés sur son territoire au coût détaillé dans l'offre de service ci-jointe, incluant la participation financière de la MRC.

Que la mairesse et la directrice générale soient, par la présente, autorisées à signer tout document relatif à ce dossier.

### **13 - LÉGISLATION**

**2022-05-17**

#### **13.1 - Adoption du projet de règlement # 2022-342 « Règlement programme Rénovation Québec »**

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet ont été donnés à la séance du 4 avril 2022, il y a lieu d'adopter le règlement Programme Rénovation Québec 2022-342 (PRQ) visant à bonifier le projet Accès-Logis Québec.

Il est proposé monsieur Dave Vachon et adopté par l'ensemble des conseillers présents que le premier projet du règlement 2022-342 (PRQ) visant à bonifier le projet Accès-Logis soit adopté.

**2022-05-18**

#### **13.2 - Adoption du second projet de règlement # 2022-343 « Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement »**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 avril 2022;

Il est proposé par madame Marie-Ève Roy et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le second projet de règlement # 2022-343 « Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement » soit adopté et que la mairesse et la directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer les originaux desdits règlements.

Copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**2022-05-19**

#### **13.3 - Procès-verbal de correction - Résolution 2021-06-16 - Adoption du règlement 2021-328**

Dépôt du procès-verbal de correction PV-001-22

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, secrétaire-greffière de la municipalité, apporte une correction à la résolution numéro 2021-06-16 qui adopte le règlement 2021-328 « décrétant l'acquisition d'un véhicule de déneigement pour le service des travaux publics » puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et adopté à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de correction PV-001-22.

### **14 - VARIA**

**2022-05-20**

#### **14.1 - Dépôt déclarations pécuniaires - élus**

ATTENDU QUE le conseiller monsieur Louis Giguère avait omis une information dans sa déclaration initiale d'intérêt pécuniaires;

ATTENDU QUE dans une telle situation, l'élu doit déposer à nouveau sa déclaration modifiée;

Le conseil prend acte en date d'aujourd'hui du dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de M. Louis Giguère.

**2022-05-21**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h39, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse                      Julie Cliche, dir. gén./greffière-trés.

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse